

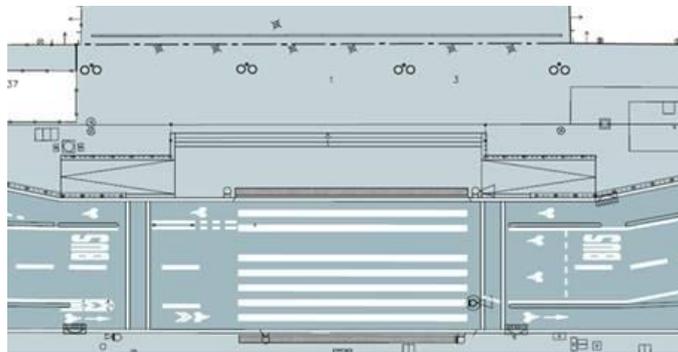
SYNTHESE DES EVOLUTIONS APPORTEES AU PROJET D'AMENAGEMENT DES RUES BEAUBOURG-RENARD, SIMON LEFRANC ET GEOFFROY L'ANGEVIN

Suite à la réunion publique du 16 février 2022, les orientations générales du projet ont été validées pour poursuite de l'instruction technique. La concertation a permis de choisir parmi les 3 scénarios proposés pour le passage piétons surélevé devant le centre Pompidou, de modifier le bilan du stationnement, de choisir le revêtement pour les plateaux piétonniers créés et de confirmer le principe de réservation à la seule desserte interne (parking + livraisons) du tunnel débouchant devant l'école Saint-Merri.

Dans le détail, voici les évolutions apportées au projet suite à la concertation de toutes les parties prenantes (grand public, services experts, architecte des bâtiments de France, RATP, agence de Renzo Piano, etc.) :

Choix du scénario pour la traversée piétonne devant le Centre Pompidou :

Le scénario C, le plus favorable aux piétons, a été choisi. Il consiste en une extension du trottoir côté Centre Pompidou pour aménager des rampes pour les personnes à mobilité réduite. La chicane induite pour la piste cyclable a été adoucie au maximum pour le confort des usagers, et la piste cyclable est protégée sur un linéaire maximal, jusqu'aux pieds du plateau surélevé. Le passage piéton marqué au sol a été étiré pour occuper au maximum le plateau surélevé, et il sera protégé par un feu tricolore.



Plan de l'aménagement projeté

Bilan du stationnement :

Une place de livraison a été ajoutée par rapport au bilan présenté en réunion publique (en remplacement de la place supprimée au niveau du nouveau passage piéton devant le Centre Pompidou) pour maintenir le nombre actuel de zones de livraison à l'échelle de la rue. Certaines zones sont déplacées pour être au plus près des besoins (commerces alimentaires notamment).

Par ailleurs, les places vélos ont été augmentées (il y aura 170 places au total), avec également l'ajout d'une dizaine d'emplacements dédiés aux vélos cargos. La perte importante de places pour deux-roues motorisés (2RM) est partiellement compensée par l'intégration de la rue

Bailly dans le projet, qui sera mise aux normes d'accessibilité pompier avec création d'une rangée de stationnement 2RM en remplacement de quelques places de stationnement voiture.

Bilan du stationnement présenté en réunion publique :

	Rues Renard Beaubourg EXISTANT	Rues Renard Beaubourg Option 1	Rues l'Angevin & Lefranc EXISTANT	Rues l'Angevin Lefranc Option 1	BILAN Option 1	BILAN Option 2	BILAN Option 3
Livraisons	14	14	2	2	id	id	-1
Payant	2	2	3	1	-4	-4	-4
GIC	2	2	0	0	id	id	id
2 RM	65	10	12	18	-49	-54	-62
Vélos	42	72	28	40	+42	+32	+42
Trottinettes	3	3	3	3	id	id	id

Bilan de stationnement retenu pour le projet final :

	Rues Renard Beaubourg EXISTANT	Rues Renard Beaubourg PROJET	Rues l'Angevin & Lefranc EXISTANT	Rues l'Angevin Lefranc PROJET	Trottoir Nord Rue Bailly EXISTANT	Trottoir Nord Rue Bailly PROJET	BILAN
Livraisons	14	13	2	3	0	0	id
Payant	2	2	3	1	8	0	-10
GIC	2	2	0	0	0	0	id
2 RM	65	0	12	20	0	18	-39
Vélos	21	105	14	15	0	0	+85
Vélos cargo	0	12	0	0	0	0	+12
Trottinettes	3	3	3	3	0	0	id

Nota :

- > Le stationnement vélo est décompté en nombre d'accroches,
- > le stationnement 2 RM qui est en conflit avec la piste cyclable à contre sens dans les rues Renard et Beaubourg, Il sera supprimé et remplacé par du stationnement vélo. Parmi ces nouveaux stationnements, seront intégrés des stationnements pour les vélos cargo. Le stationnement dans les lincolns représente 49 accroches standard et 12 accroches pour les vélos cargo.

Revêtement des chaussées :

Pour les rues Simon le Franc et Geoffroy l'Angevin, un asphalte clair est retenu pour réduire l'effet d'ilot de chaleur. La teinte précise sera validée par l'architecte des bâtiments de France.

Pour les rues Beaubourg, Renard et Bailly, le revêtement de chaussée sera rénové avec la couleur classique.

Aménagement cyclable :

La nouvelle piste cyclable à contre-sens de la circulation générale est sécurisée sur l'ensemble de l'axe.

Entre la rue du Grenier Saint-Lazare et la rue de Rivoli, la piste cyclable dans le sens de la circulation est protégée y compris aux abords du passage piéton surélevé devant le Centre Pompidou.

Au nord de la rue Beaubourg, entre Arts et Métiers et la rue du Grenier Saint-Lazare, la Mairie de Paris Centre confirme son choix de maintenir un couloir bus, ce qui empêche la réalisation d'une piste cyclable descendante. Les vélos en provenance d'Arts et Métiers circuleront donc dans la voie de bus.

Pour améliorer la sécurité et le confort des cyclistes dans cet espace partagé, plusieurs mesures sont mises en œuvre :

- les arrêts (notamment pour livraison) seront interdits dans la voie bus, et uniquement autorisés dans des emplacements latéraux en « lincoln » créés à cet effet, c'est-à-dire aménagés à cheval sur le trottoir dont la largeur le permet aux endroits identifiés ; la voie bus a été élargie au maximum, avec réduction de la largeur de la file de circulation générale (qui reste réglementaire en termes de largeur pour le passage des poids lourds notamment) ; au carrefour des Arts et Métiers, les vélos venant de la piste cyclable sur la rue de Turbigo auront une phase de feu avancée plus marquée qu'aujourd'hui, de façon à prendre de l'avance et à séparer temporellement au maximum les flux vélo et bus/taxi, même s'ils partagent la même voie.

Tunnel débouchant devant l'école Saint-Merri :

Lors de la réunion publique, nous avons présenté une hypothèse à l'étude proposant de réserver le tunnel qui débouche au niveau de l'école Saint Merri à la seule desserte des parkings souterrains et de la logistique. Celle-ci a été retenue : le service en charge des tunnels effectuée à l'été 2022 la modification de la signalétique à l'entrée du tunnel rue de Turbigo.

Cette décision fait suite à des comptages des véhicules dans le tunnel au premier semestre 2022. Ces données font état, malgré une faible circulation (quelques véhicules par minute entrant dans le tunnel même à l'heure de pointe, ce qui est très faible), de difficultés à la sortie car les véhicules n'arrivent pas à s'insérer dans la file de circulation rue du Renard.

Résultat : la différence entre le débit de sortie, presque nul à certains moments, et d'entrée, même si celui-ci est faible, peut entraîner des accumulations sur la durée qui sont difficiles à gérer dans le tunnel et génèrent de la pollution sous les fenêtres de l'école.

La combinaison de l'aménagement de voirie (réduction à 1 voie de circulation rue du Renard) et de cette nouvelle règle de circulation restreinte dans le tunnel devrait largement améliorer la qualité de l'air au niveau de l'école Saint Merri, et résoudre la congestion du tunnel (car il y aura moins de véhicules à l'intérieur et il sera plus facile de s'insérer sur la rue du Renard en sortie du tunnel, qui contiendra 1 file au lieu de 2 aujourd'hui).

Le maintien ou non de la voie d'insertion en sortie du tunnel, qui existe aujourd'hui mais n'était pas prévue dans le projet initial d'aménagement, est conditionné à l'évolution de la situation de congestion du tunnel suite aux restrictions d'accès mises en place cet été. La situation sera analysée en septembre, quand le trafic routier sera revenu à la normale.

Si la voie d'insertion devait finalement être maintenue (expertise du service qui gère les tunnels), cela ne remettrait pas en cause le projet d'aménagement global mais empêcherait l'extension du trottoir qui était prévue initialement au niveau de cette voie d'insertion.

À noter que les cyclistes remontant la rue en contre-sens sur la piste cyclable protégée devront céder le passage aux véhicules sortant du tunnel pour assurer sa bonne évacuation, avec une signalétique explicite et conduisant les véhicules à ralentir pour éviter tout conflit d'usages.

Par ailleurs, nous avons programmé avec les concessionnaires leurs interventions de modernisation des réseaux, notamment CPCU (réseau de chaleur urbain) au nord de la rue Beaubourg et Enedis au milieu de la rue, afin qu'elles coïncident avec cet aménagement afin de ne pas revenir une fois le projet réalisé.